



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

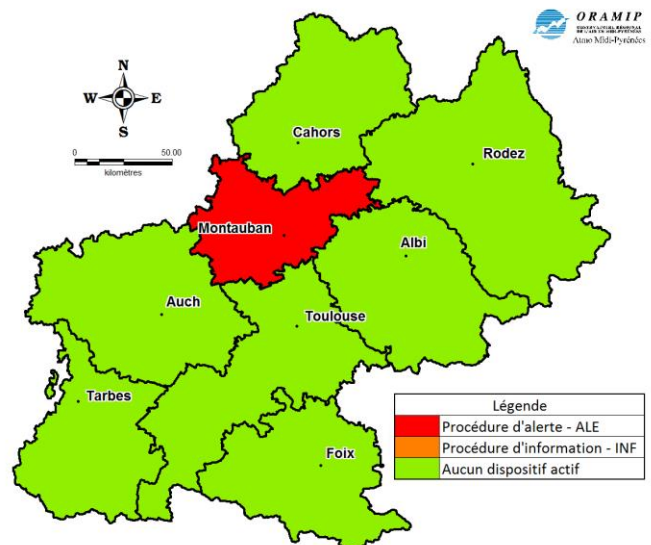
PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 20/12/2016 à 16h00

Sur le département du Tarn et Garonne, l'ORAMIP prévoit des niveaux de concentrations en particules en suspension (PM10) supérieurs à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) sur 24h pour la journée du **21 décembre 2016**.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'alerte pour la persistance de l'épisode de pollution sur le département (4 jours consécutifs depuis le 18/12/2016).



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules sont émises lors de combustions ; dispositifs de chauffage, écobuage, brulage de végétaux à l'air libre, trafic routier.

ÉVOLUTION

Depuis plusieurs jours les concentrations en particules en suspension dans l'air sont relativement élevées sur une partie du territoire et notamment sur le département du Tarn et Garonne. Les concentrations en particules PM10 sont restées hautes ce mardi sous l'effet des émissions de polluants dans l'air et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants. Aucune amélioration n'est prévue pour la journée du mercredi 21/12/2016. Les concentrations de particules devraient dépasser le seuil d'information mais pas le seuil d'alerte, cependant la persistance du phénomène sur 4 jours entraîne la requalification en procédure d'alerte.

Cette procédure est valable pour la journée du 21/12/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org

La préfecture du Tarn-et-Garonne va mettre en place une communication spécifique de son côté



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 20/12/2016 à 16h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations) :
 - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou votre médecin, ou contactez la ligne Air Santé
 - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

Population générale

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par ex. : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Mesures d'urgence : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

oramip.atmo-midipyrenees.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 20/12/2016 à 16h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn-et-Garonne.